

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PARIGNÉ L'ÉVÊQUE
COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 12 JANVIER 2023

L'an deux mil vingt-trois, le DOUZE JANVIER à vingt heures trente, les membres du CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique sous la présidence de Madame MORGANT, Maire.

PRÉSENTS : Mmes et MM. MORGANT, LEPETIT, MIRGAINE, CHAUVEAU, MASSE, HAMIOT, PAQUIER, PAVARD, DELAUAUD, TURBAN, LASSAY, TREBOUET, HALLOIN, BOISGILLOT, MENANT, ROUCOUX, GAGNEUX, SERGENT, COME, NAVARRE, PAPIN, DOUARD.

Pouvoirs :

- M. Nicolas Rouanet donne pouvoir à Jean Pierre Lepetit,
- M. Alain Beautru donne pouvoir à Julien Hamiot
- M. Cédric Jamet donne pouvoir à Isabelle Roucoux
- M. Philippe Choleau donne pouvoir à Nathalie Morgant
- Isabelle Quilleveré donne pouvoir à Jacqueline Turban

Absents : Mme Patricia NIAY

Secrétaire de séance : Mme Marie France HALLOIN

Le compte rendu de la séance du 15 décembre est approuvé à l'unanimité

1-DELIBERATION- SUPPRESSION D'UN POSTE D'ADJOINT

Par délibération en date du 24 mai 2020, le Conseil Municipal a décidé de fixer à 6 le nombre d'adjoints au sein de la collectivité.

Suite à la démission de Mme Patricia NIAY de son poste de 6ème adjointe, le Conseil Municipal doit se prononcer pour la mise en œuvre de l'une des deux options suivantes :

- la suppression d'un poste d'adjoint,
- l'élection, parmi les conseillers municipaux, d'un nouvel adjoint.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- **DECIDE DE SUPPRIMER un poste d'adjoint pour la durée du mandat, portant ainsi le nombre d'adjoints à 5.**

Mme Halloin demande qui va reprendre l'intégralité des missions exercées par Mme Niay si l'on supprime le poste d'adjoint ?

Mme Morgant répond qu'elle prend déjà en charge les missions, depuis septembre 2022, et qu'elle continuera à les assurer, à l'exception de l'organisation du cinéma qui est conservée par Mme Niay.

Mme Halloin regrette que l'on acte la suppression sans en avoir échangé au préalable.

Mme Morgant indique que ce poste demande beaucoup de disponibilité, ce qui le rend peu attrayant. La question a été abordée au sein de la commission.

Mme Turban regrette que la culture sur Parigné L'Evêque n'intéresse personne ni les élus, ni les Parignéens.

La commission intitulée « Culture et animations » ne s'occupe aujourd'hui que du volet animation. Nous assurons les missions qu'assurerait un comité des fêtes.

De plus, l'activité cinéma fonctionne moins bien. Le choix des films est-il toujours pertinent ?

Le volet culturel ne fonctionne pas et est totalement laissé à l'abandon, à tel point que l'on était prêt à stopper les expositions organisées à la maison des glycines.

Les seules possibilités pour les Parignéens qui désirent accéder à la culture est de se rapprocher du centre social François Rabelais ou bien de se rendre au Mans.

M. Navarre indique que la perte de vitesse du cinéma est un constat national.

Mme Morgant indique qu'il y a des films qui fonctionnent bien. Pour le choix, en effet, on ne peut pas valider des films « culturels » toute l'année afin que chacun puisse y trouver son compte. On souhaite s'adresser également aux familles.

La réflexion sur la maison des glycines, dans le cadre de l'accueil éventuel d'un nouveau médecin, avait été envisagée il y a quelque temps, compte tenu de l'urgence. Il s'agissait davantage d'une solution en l'absence d'autres opportunités que d'une réelle intention de transformer la destination de cette maison, laquelle est réputée pour être un lieu d'accueil culturel. Nous constatons toutefois, que les expositions ne fonctionnent que très peu.

Il est constaté une redondance dans les exposants et une fréquentation qui brasse toujours les mêmes personnes.

On travaille actuellement sur le volet signalétique afin d'identifier le lieu comme un lieu culturel.

Mme Morgant précise que l'on va travailler sur des projets dans les mois à venir tel que le projet « Danse de rue », auquel on a associé l'association de danse. Il est aussi possible de travailler avec le centre social François Rabelais.

Mme Turban indique que la dispersion des interlocuteurs n'aide pas. Des choses sont faites à la médiathèque, d'autres en mairie...

N. Morgant indique que la commission a ce rôle de centralisation car on y invite souvent des associations, les agents de la médiathèque

Mme Mirgaine précise que les salles sont aussi très occupées par les associations ce qui ne facilite pas l'organisation d'activités.

Mme Morgant indique que la fête des associations, le concert de Noël ainsi que le marché ont été des réussites.

Mme Turban indique que nous sommes dans de l'animation et non pas dans le domaine culturel.

Mme Morgant indique que la Commission de la semaine prochaine abordera ce sujet-là.

2-INDEMNITÉS DE FONCTIONS DES ÉLUS

Par délibération en date du 2 juillet 2020, le Conseil Municipal, à l'unanimité a fixé les indemnités de fonctions du Maire, des Adjointes selon le tableau suivant :

Fonction	% de l'indice brut 1027 au 1 ^{er} janvier 2019
Maire	55
1er adjoint	18
2ème adjoint	18
3ème adjoint	18
4ème adjoint	18
5ème adjoint	18
6ème adjoint	18
Conseillers délégués	6

Compte tenu de la démission du 6^{ème} adjoint et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide le nouveau tableau des indemnités comme suit :

Fonction	% de l'indice brut 1027 (VALEUR DU POINT D'INDICE AU 1er juillet 2022)
Maire	55
1er adjoint	18
2ème adjoint	18
3ème adjoint	18
4ème adjoint	18
5ème adjoint	18
Conseillers délégués	6

Indique que le tableau des indemnités des élus sera mis à jour et annexée à la présente délibération.

3- DÉLIBÉRATION D'ENGAGEMENT DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT- BUDGET GÉNÉRAL

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide la délibération annuelle autorisant, avant le vote du budget 2023, l'engagement des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits d'investissement de l'exercice précédent, conformément à l'article L 1612-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Les engagements portent sur les opérations et les comptes dont la liste suit :

<i>Intitulés</i>	<i>Tiers</i>	<i>Comptes</i>	<i>Montants TTC</i>
AMO Travaux vestiaires tribunes	CRESCENDO CONSEIL	411-2313-0204	4 992 €
MO Travaux vestiaires tribunes	SET	411-2313-0204	4 200 €
MO Travaux vestiaires tribunes	EVEN STRUCTURES	411-2313-0204	3 360 €
MO Travaux vestiaires tribunes	GELINEAU BUREAU	411-2313-0204	720 €
MO Travaux vestiaires tribunes	TECHNIQUES ET CHANTIERS	411-2313-0204	2 340 €
Mise à jour audit énergétique	M3E	411-2031-0204	540 €
Mission géotechnique vestiaires tribunes	GINGER CEBTP	411-2313-0204	6 984 €
Escabeau pour BA et logistique	UGAP	020-2188-0212	687 €
Stock atelier câblage manifestation	CGE DISTRIBUTION	020-2188-0212	1 547,64 €
Fournitures construction local ateliers	TROUILLARD POINT P	020-2135-0212	560,74 €
Radiateur Hôtel de Ville	CGE DISTRIBUTION	020-2188-0213	425,90 €
Câblage portail électrique complexe sportif	CGE DISTRIBUTION	412-2188-0205	936,86 €
Fournitures aménagement Espaces verts à l'Hôtel de Ville	MINIER BETON	823-2128-HOP	464,88 €
Fournitures aménagement Espaces verts à l'Hôtel de Ville	CPM	823-2128-HOP	155,26

27 914.28€

4- COMPLEMENT DELIBERATION RELATIF AUX TARIFS DU FOYER LOISIRS.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, d'abonder les tarifs votés au 15 décembre 2022 des points ci-dessous :

- Pour la grande salle : chauffage du 15/10 au 15/04 : 68€ en plus de la location. Uniquement pour les extérieurs (associations et particuliers)
- La grande salle : gratuité totale pour les écoles, les amis de l'Ecole et le collège,
- Pour les associations locales : une gratuité annuelle (sono exclue)

- Cautions : grande salle et salle de 80m2 : 250€ ; parquet : 150€ et sono : 400€
- Tarif Week end : demi-tarif pour le 2ème jour
- Supplément pour préparation le vendredi après-midi de la grande salle :100€

5-ACQUISITION D'UN TERRAIN – SECTEUR LES GUEMARDIERES

Dans le cadre des régularisations de terrains à effectuer sur le territoire de la commune et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité:

- VALIDE L'acquisition auprès de Gérard PETIT, Bénédicte PETIT, Amélie PETIT et Hélène SERIN et Julien Ben SLIMANN d'une bande de terrain cadastrée I N° 2431, située les Guémardières d'une superficie de 140m2 au prix de 10 € le m² soit 1400 €, conformément à la délibération du 19 mai 2022 (cf plan ci-joint)
 - INDIQUE que la commune prendra en charge les frais d'actes
 - AUTORISE Madame le Maire à signer les actes à intervenir qui seront rédigés par Maître FOUQUET-FONTAINE.

6-ACQUISITION TERRAIN - SECTEUR DE LA HAISE

Dans le cadre des régularisations de terrains à effectuer sur le territoire de la commune et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Valide l'acquisition auprès de Maurice DOURNEAU d'une bande de terrain cadastrée AC N° 202 rue de la Haise d'une superficie de 21ca au prix de 10 € le m² soit 210€, conformément à la délibération du 19 mai 2022 (cf plan ci-joint)
 - INDIQUE que la commune prendra en charge les frais d'actes.
 - AUTORISE Madame le Maire à signer les actes à intervenir qui seront rédigés par Maître FOUQUET-FONTAINE.
- Valide l'acquisition auprès de Robert et Marie Claude COULAIS d'une bande de terrain cadastrée AC N° 200 et AC N° 591 rue de la Haise d'une superficie de 4 ca et 1 ca au prix de 10 € le m² soit 50€, conformément à la délibération du 19 mai 2022 (cf plan ci-joint)
 - INDIQUE que la commune prendra en charge les frais d'actes.
 - AUTORISE Madame le Maire à signer les actes à intervenir qui seront rédigés par Maître FOUQUET-FONTAINE.

7-ACQUISITION TERRAIN - SECTEUR DES MOULIERES

Dans le cadre des régularisations de terrains à effectuer sur le territoire de la commune et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Valide l'acquisition auprès de Ginette BRILLANT, Jacky BRILLANT, Evelyne CROISEAU et Josiane GILLET d'une bande de terrain cadastrée D N° 760 pour partie située Le Fromentay d'une superficie de 322 m² au prix de 2 € le m² soit 644 €, conformément à la délibération du 19 mai 2022. (cf plan ci-joint)
 - INDIQUE que la commune prendra en charge les frais d'actes.
 - AUTORISE Madame le Maire à signer les actes à intervenir qui seront rédigés par Maître FOUQUET-FONTAINE.

- Valide l'acquisition auprès de Jean Claude PORTEBOEUF et Christelle LIÉGEOIS d'une bande de terrain cadastrée D N° 894 pour partie située La Perrière d'une superficie de 586 m² au prix de 2€ le m² soit 1172€, conformément à la délibération du 19 mai 2022 (cf plan ci joint)
 - INDIQUE que la commune prendra en charge les frais d'actes.
 - AUTORISE Madame le Maire à signer les actes à intervenir qui seront rédigés par Maître FOUQUET-FONTAINE.

M. Come indique que ce chemin sert de liaison Parigné l'Evêque / Challes dans le cadre des schémas de randonnées.

M. Come demande si ce chemin a vocation à être fermé ?

M. Le Petit précise que c'est la commune qui est et restera propriétaire. C'est un chemin communal entretenu par la Communauté de Communes.

M. Le Petit précise qu'une réunion avec les randonneurs équestres a été organisée afin de clarifier les choses.

M. Le Petit réaffirme que ces chemins doivent rester « mutli utilisateurs », par conséquent, il n'est pas envisageable de fermer le chemin en question.

Mme Turban indique que l'on a eu l'impression, lors des réunions communautaires que le tourisme équestre était devenu une priorité.

Mme Turban indique qu'il est important d'identifier les liaisons entre les dossiers communaux et ceux intercommunaux.

8- RENOUELEMENT DE LA CONVENTION ENTRETIEN DES ESPACES VERTS

La convention pour l'entretien des abords du centre de secours étant caduque depuis le 31 décembre 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de procéder au renouvellement de cette convention dont le projet est annexé.

9-QUESTIONS DIVERSES :

- Nids de poule impasse rue du Pissot
- Deux week-ends de compétitions de gymnastique à venir : parking à revoir avec les services,
- Commissions à venir avant les vacances : les convocations ont été adressées ;
- Distribution banque alimentaire : des difficultés de stationnement ont été identifiées. Il conviendra de revoir cela pour les distributions à venir.
- Réunion publique pour la future station d'épuration : 24 janvier 2023 à 18h30.
- Les locaux du coiffeur sur l'avenue Abel Tirand seront repris par l'agence AXA sous 6 mois.

Séance levée à 21h35.

Le Maire

Nathalie MORGANT

